

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 24 JANVIER 2025

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 20 janvier 2025.

Date de publication : 6 février 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures trente minutes, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Fabrice THERVILLE, et Mmes, Marie-Claude POTTIER, Corinne MERLIN, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU, Marie-France AULAS.

Excusé(es) : M. Benoît MEILHAC, M. Willy BONFY, Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER, Mme Florence CHEVASSON a donné procuration à M. Dominique JOBARD, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à M. Loïc COLTEL.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERLIN.

Objet : 2025/2401/004 – *Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la réalisation de travaux dans les salles communales au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des territoires Ruraux) année 2025.*

Monsieur le Maire rappelle les travaux dans les bâtiments communaux nécessaires au maintien des services à la population, à savoir : travaux de rafraîchissement et reprise de l'électricité pour les différentes salles de réunions mises à disposition des associations. Les travaux concernent également la reprise d'infiltrations dans la toiture et pose d'une VMC pour la salle sur le Fil et la mise en accessibilité de la salle « Colline de Montceau ».

L'objectif principal de ce projet est donc de rénover les salles mises à disposition des associations et des habitants de la commune.

Coût global prévisionnel HT du projet : 74 000 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DETR 2025 catégorie B « Bâtiments ou équipements communaux ou intercommunaux nécessaires à la création ou au maintien des services à la population ».

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES		
Travaux	69 300.00 €	
Maîtrise d'œuvre	0 €	
Bureau de contrôle technique	3 500.00 €	
Bureau coordination SPS	1 200.00 €	
Autres dépenses (à préciser)	€	
COÛT TOTAL PROJET	74 000.00€	
Sources	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	25 900.00 €	35 %
Etat - autre (à préciser)	€	%
Conseil régional	€	%
Conseil départemental	14 800.00 €	20 %
Fonds de concours MBA	15 000.00 €	20.27 %
Autres (à préciser)	€	%
Sous-Total financements publics	57 350.00 €	75.27 %
Fonds privés (à préciser)	€	%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)	€	%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)	18 300.00 €	22.50 %
Sous-Total autofinancement	18 300.00 €	24.72 %
TOTAL FINANCEMENTS	74 000.00 €	100 %

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de travaux de rénovation dans les bâtiments nécessaires au maintien des services à la population et ARRÊTE les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le 30 janvier 2025,
Le Maire, Robert LUQUET

